



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies rares

Question écrite n° 60677

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé à propos de la situation des personnes atteintes de certaines maladies dites rares ou orphelines. Ces maladies, telles que le syndrome de fatigue chronique, la fibromyalgie ou la chorée de Huntington, ont un diagnostic long et difficile et ne sont pas reconnues en France au tableau de l'assurance maladie, alors qu'elles sont recensées par l'OMS, notamment dans les pays anglo-saxons. Compte tenu de l'évolution de ces maladies, les personnes atteintes et leur entourage se retrouvent dans une situation de grand désarroi, car il n'existe que peu ou pas de traitements, et les recherches scientifiques sont quasi inexistantes. Il lui demande, en conséquence, si des mesures sont envisagées pour améliorer la situation des malades, notamment au niveau de leur prise en charge et de la recherche médicale.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60677

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2549